

Appel OMS / IBP pour les expériences de mise en œuvre et les leçons apprises

OMS/IBP et le Project Knowledge SUCCESS vous invite à soumettre des expériences de mise en œuvre de pratiques à haut impact en planification familiale (www.fphighimpactpractices.org)

CONTEXTE

Le réseau IBP (www.ibpnetwork.org), hébergé à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est dédié à soutenir l'utilisation de lignes directrices et d'interventions fondées sur des preuves dans la planification familiale (PF) et la santé reproductive. Le réseau comprend plus de 70 organisations membres et plus de 10,000 personnes qui représentent des ONG, des organisations de la société civile, des universitaires et d'autres acteurs mondiaux de la santé.

Alors que les pays s'orientent vers la mise en œuvre / l'intensification d'interventions à haut impact, la nécessité d'une meilleure documentation et d'un apprentissage de la mise en œuvre est justifiée. Une meilleure documentation des expériences sur le terrain contribuera à élargir la base de données sur la réussite de la mise en œuvre et permettra plus de partage et d'apprentissage sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas lors de la mise en œuvre d'interventions dans la planification familiale et la santé reproductive. Lors de la récente réunion des partenaires mondiaux de l'IBP, 41% et 46% des participants ont indiqué qu'ils voulaient que le réseau IBP donne la priorité à la documentation de la mise en œuvre des pratiques fondées sur des preuves et des opportunités d'échange de connaissances, respectivement.

OBJECTIFS

- Solliciter et documenter des expériences sur le terrain mettant en œuvre des pratiques à haut impact dans la planification familiale (PIH) et la santé reproductive à partir des contextes divers
- Documenter les enseignements tirés et les recommandations concernant les expériences des pays dans la mise en œuvre des PIH
- Capturer les ajustements et adaptations sur le terrain utilisé pour réussir la mise en œuvre des interventions à haut impact

BUT

- Aider les pays à mettre en œuvre, suivre et mesurer la mise en œuvre de pratiques à haut impact grâce à la documentation et à l'échange de connaissances

AUDIENCE ET UTILISATION

- Le public sera des partenaires sur le terrain cherchant à identifier et à partager des approches innovantes pour la mise en œuvre de diverses interventions de PF
- Les décideurs politiques et autres décideurs peuvent également utiliser ces expériences de mise en œuvre pour renforcer des exemples concrets des raisons pour lesquelles les investissements dans les programmes de PF sont essentiels

CRITERES D'ADMISSION

- Organisations travaillant dans le domaine de la planification familiale et de la santé reproductive avec des programmes basés dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)
- Les histoires devraient être rédigées par un éventail de contributeurs reflétant une diversité de genre et d'âge
- Les expériences de mise en œuvre devraient provenir des efforts déployés dans les pays à revenu faible et intermédiaire
- Les expériences qui reflètent le partenariat entre plusieurs organisations, y compris des organisations locales, sont encouragées

FINANCEMENT ET DIFFUSION

On prévoit qu'entre 3 et 5 expériences de mise en œuvre seront financées. Une allocation de 2 500 USD sera versée à chaque équipe pour soutenir les efforts de documentation concernant la collection de donnée, la synthèse et la rédaction des données. Les expériences de mise en œuvre seront publiées sur les sites Web de l'OMS / IBP. De plus, des histoires seront présentées sur les canaux en ligne et sociaux médias de Knowledge SUCCESS.

PROCESSUS DE DEMANDE

Pour postuler, veuillez manifester votre intérêt (2 pages) avant le **14 février 2020**. Les soumissions seront acceptées en anglais, espagnol et français. Les manifestations d'intérêt reçues ? après cette date limite ne seront pas prises en compte. L'OMS peut, à sa seule discrétion, prolonger cette date limite pour la présentation des manifestations d'intérêt en informant tous les candidats par écrit. Les soumissions doivent répondre aux questions décrites à l'annexe A.

ÉVALUATION

Les expériences de mise en œuvre seront examinées selon les critères suivants :

- La clarté du problème et l'intervention identifiée
- Description des défis importants et des stratégies pour les surmonter lors de la mise en œuvre de l'intervention
- Facteurs culturels ou contextuels à considérer pour la conception et la mise en œuvre
- Impact démontré sur les résultats de PF / SR pour un individu ou une communauté
- Capacité à reproduire ou partager les leçons apprises dans d'autres contextes

DEMANDEURS SÉLECTIONNÉS

Les candidats sélectionnés soumettront leur expérience de mise en œuvre dans un mémoire de 3 à 4 pages. Chaque mémoire suivra le même modèle, fourni par IBP et Knowledge SUCCESS, organisé en sections normalisées, digests et exploitables. Les candidats retenus sont également tenus de soumettre six images haute résolution à utiliser dans le mémoire et dans le matériel promotionnel. En plus du résumé de l'expérience finale de mise en œuvre, les candidats sélectionnés collaboreront avec IBP et Knowledge SUCCESS pour déterminer des options de format supplémentaires.

ANNEXE A

QUESTIONS DE SOUMISSION

Contexte

- Quelle est la pratique à haut impact mise en œuvre ?
- Dans quel (s) pays (s) la pratique à haut impact est-elle mise en œuvre ?
- Énumérez les partenaires impliqués et leur rôle de chef de file ou de soutien.

Mis en œuvre (Répondez à chaque question en 100 mots maximum).

- Pourquoi cette pratique à haut impact a-t-elle été choisie pour le contexte (c.-à-d. à quel défi ou problème répond-elle) ?
- Décrivez brièvement comment la pratique est mise en œuvre, la population cible et le contexte dans lequel elle est mise en œuvre
- Quels défis importants, le cas échéant, avez-vous rencontrés lors de la mise en œuvre ? Comment les avez-vous surmontés ?
- Quel impact la pratique a-t-elle eu sur les résultats individuels et / ou communautaires de la planification familiale / santé de la reproduction ? *

Leçons apprises (Répondez à chaque question en 100 mots maximum).

- Quelles leçons avez-vous apprises lors de la conception et de la mise en œuvre de cette pratique à haut impact ?
- Quelles recommandations feriez-vous pour d'autres personnes qui envisageraient de mettre en œuvre cette pratique à haut impact ?

Informations de contact

- Nom de l'auteur correspondant
- Email
- Organisation

ANNEXE B

NOTE POUR LES CANDIDATS

1. L'OMS peut, à tout moment avant la date de clôture, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou réponse à une clarification demandée par un candidat (potentiel), modifier l'offre par écrit amendement. Les amendements pourraient, entre autres, inclure la modification de la portée du projet ou exigences, les attentes du calendrier du projet et / ou la prolongation de la date limite de soumission.
2. Tous les candidats potentiels qui ont soumis une offre seront informés par écrit de toutes les modifications l'offre et seront, le cas échéant, invités à modifier leur soumission en conséquence.
3. Les candidats doivent noter que l'OMS se réserve le droit de :
 - a. Attribuer le contrat à un candidat de son choix, même si son offre n'est pas la plus basse
 - b. Accepter ou rejeter toute offre, et annuler le processus de sollicitation et rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contracte, sans pour autant engager sa responsabilité envers les candidats concernés et sans aucune obligation d'informer les demandeurs concernés des motifs de la décision d'action.
 - c. Attribuer le contrat sur la base des objectifs particuliers de l'Organisation à un candidat dont l'offre est considérée comme la plus adaptée aux besoins de l'Organisation et de l'activité concernée.
 - d. Ne pas attribuer de contrat du tout.
 - e. L'OMS a le droit de supprimer les offres pour des raisons techniques ou autres tout au long du processus d'évaluation / sélection. L'OMS ne sera en aucun cas tenue de révéler ou de discuter avec un candidat, comment une offre a été évaluée, ou de fournir toute autre information relative à le processus d'évaluation / de sélection ou d'indiquer les raisons de l'élimination à tout candidat.
4. L'OMS agit de bonne foi en lançant cette demande de soumissions. Cependant, ce document n'oblige l'OMS à contracter pour l'exécution de tout travail, ni pour la fourniture de produits ou prestations de service.
5. L'OMS se réserve le droit d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix, y compris, mais sans s'y limiter, la négociation des conditions de l'offre ou des offres, le prix indiqué dans ces offres, et / ou la suppression de certaines parties des travaux, composants ou articles demandés dans le cadre de cette offre.
6. Dans les 30 jours suivant la réception du contrat, le candidat retenu signe et date le contrat et le retourner à l'OMS conformément aux instructions fournies à ce moment-là. Si le demandeur n'accepte les termes du contrat sans modification, alors l'OMS a le droit de ne pas procéder au candidat sélectionné et passer un contrat avec un autre candidat de son choix.